

Le parrainage civil (appelé également «baptême républicain») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8.06.1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Néanmoins, le parrainage civil n'est prévu par aucun texte législatif.

Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

Les certificats ou documents délivrés à cette occasion ne présentent aucune valeur juridique.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

## Conditions d'âge

**Pour le filleul :** pas de conditions

**Pour les parrain et marraine :**

Avoir plus de 13 ans (âge de discernement selon la loi du 08.01.1993).

Une fiche de renseignements est à retirer à la mairie (service Etat Civil). Vous pourrez alors fixer dès à présent le jour et l'heure de la cérémonie.

L'intégralité des pièces du dossier devront être déposées au moins 15 jours avant le jour de la célébration

## Pièces à fournir pour la constitution d'un dossier de parrainage civil

- l'acte de naissance du filleul
  
- le livret de famille
  
- les pièces d'identité des parents
  
- 1 justificatif de domicile récent
  
  
- produire les photocopies des pièces d'identité des parrain et marraine
  
  
- connaître les adresses et professions des parrain et marraine



### ADRESSE UTILE

#### **Pour obtenir**

Acte de naissance intégral pour les personnes nées à l'étranger :

**Service Central de l'Etat Civil**  
**11 rue de la Maison Blanche**  
**44941 Nantes cedex 9**

Demander une copie intégrale de l'acte de naissance

#### **MAIRIE**

Rue de la République  
47240 BON-ENCONTRE

☎ 05.53.77.07.77

[mairie@ville-bon-encontre.fr](mailto:mairie@ville-bon-encontre.fr)

du lundi au vendredi  
8 h 30 – 12 h  
13 h 30 – 17 h 30  
Fermeture à 18 h le lundi

Les dossiers doivent être déposés minimum 30 min avant la fermeture

## **LE PARRAINAGE**

### **CIVIL**

---